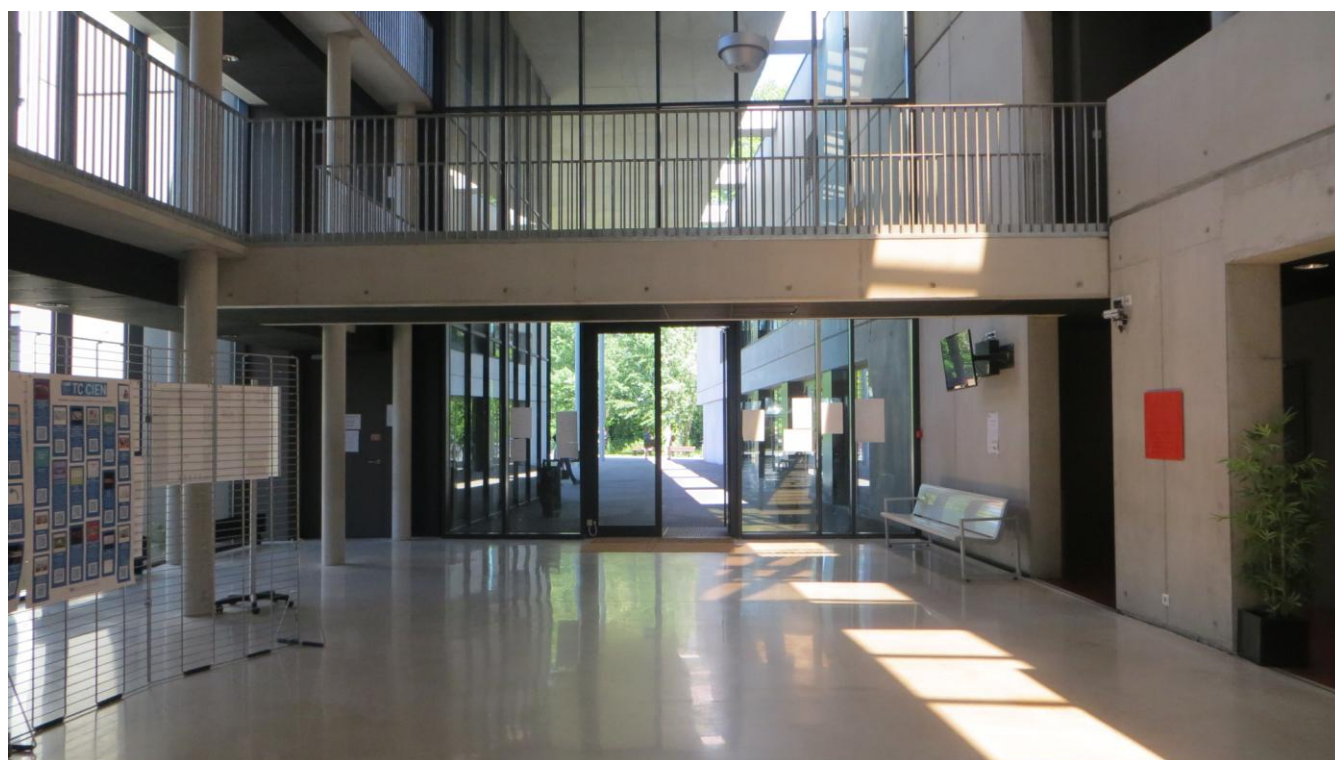


Supplément n°1 au *Strasbourg Snés* n°132 – décembre 2017

Congrès académique du SNES-FSU
22 et 23 février 2018
à MULHOUSE



Edito : Bonne année ... combative !

L'année qui s'ouvre donnera lieu à des débats et des choix cruciaux pour l'avenir de notre société, au premier rang desquels la réforme des retraites : Jean-Paul Delevoye a annoncé que 2018 serait consacré aux discussions avec l'objectif d'entamer le débat législatif au premier semestre 2019. Ce report de calendrier est significatif : le gouvernement veut désamorcer le mécontentement naissant et attend un moment plus opportun pour porter la mauvaise nouvelle. Mais que l'on ne s'y trompe pas, il avance sans dévier vers un objectif clair : libéraliser tous les secteurs de la société et établir un système où régnerait la concurrence entre tous.

L'Education n'échappe pas à cette logique. La première salve a atteint l'enseignement supérieur, avec le « Plan Etudiants », qui réforme l'accès au post-bac. 40 000 étudiants supplémentaires sont attendus chaque année dans l'enseignement supérieur ; le gouvernement actuel – comme le précédent – refuse d'accompagner cette augmentation du nombre de bacheliers et d'ouvrir des places supplémentaires dans les formations post-bac. Instrumentalisant les dysfonctionnements d'APB de cet été et la pratique injuste du tirage au sort, il impose, dans l'urgence, une réforme profonde des affectations post-bac et une sélection qui ne dit pas son nom. Le Code de l'Education en serait modifié car le libre accès de tous à la filière de son choix ne serait plus assuré ; les hiérarchies entre universités seraient renforcées, entre les plus prestigieuses qui pourraient choisir les meilleurs étudiants, et les autres... Les bacheliers issus des classes populaires se verraient ainsi dirigés vers des parcours dédiés, plus courts, moins coûteux.

La seconde salve vise le bac et le lycée. Le scénario envisagé et largement relayé dans les médias (un diplôme resserré sur 5 épreuves terminales et le reste en contrôle continu) est la pire solution qui soit : elle enlèverait au bac sa valeur d'examen national et anonyme, et ne serait plus le garant impartial du niveau des candidats. Le bac ne « vaudrait » plus que ce que « vaut » la réputation de tel ou tel lycée. Lycée qui serait à son tour transformé : sous couvert de permettre aux élèves de construire eux-mêmes leur parcours de formation, de façon plus souple et plus libre, le lycée « à la carte » ou « modulaire » aggraverait encore davantage les inégalités actuelles, enfermant très tôt les lycéens dans une spécialisation disciplinaire, et laissant les déterminismes sociaux et scolaires jouer librement sur les choix individuels.

Comme le laisse présager la décision du ministre de diminuer de 20 % le nombre de postes aux concours pour la session 2018, l'objectif de cette réforme est avant tout d'effectuer de nouvelles économies budgétaires en réduisant de nombreux horaires disciplinaires.

A nous de montrer au gouvernement que nous n'abandonnerons pas notre idéal d'une société plus juste et égalitaire, où l'école ne reproduirait plus les déterminismes sociaux et donnerait à chacun sa chance. Plus que jamais, l'école et la profession ont besoin d'un SNES fort pour défendre ce projet. Bonne année ... combative !

Elise Peter et Jean-Louis Hamm

Le SNES FSU change le rythme de ses congrès. Dorénavant, au niveau académique et au niveau national, les congrès ne se réuniront plus tous les 2 ans, mais tous les 3 ans. C'est une sage décision : outre le fait qu'un congrès engendre un coût important, il mobilise longuement les forces militantes du syndicat. Or nous avons tellement de combats à mener ! Perdrions-nous en démocratie syndicale ? Certainement pas. Les structures de débats et les instances de décision ne manquent pas : Commissions et Bureaux académiques, Bureaux départementaux....

Votes sur les rapports d'activité et financier nationaux, académiques et départementaux



ATTENTION : 1 scrutin mais 3 votes !

- Sur les rapports d'activité et financier nationaux (supplément à l'US n°775 du 18.12.2017)
- Sur les rapports d'activité et financier académiques (supplément au *Strasbourg SNES* n°132)
- Sur le rapport d'activité départemental (supplément au *Strasbourg SNES* n°132)

Le vote se déroulera du **16 janvier au 6 février 2018**. Le dépouillement aura lieu le 13 février 2018. Pour voter, deux possibilités :

- dans la section SNES de l'établissement : adressez-vous à votre S1, qui organisera le vote.
- par correspondance : le matériel de vote se trouve dans ce supplément. Glissez votre bulletin de vote dans l'enveloppe bleue anonyme et renvoyez-le dans l'enveloppe pré-imprimée.

N'oubliez pas de la compléter et de la signer : elle fait office d'**émargement**. Pour les collègues à la retraite : il faut vous signaler comme « retraités ». L'enveloppe doit être postée mardi 6 février dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.



Tous les deux ans, les syndiqués sont appelés à se prononcer sur le bilan de l'activité du SNES, au niveau national, académique et départemental. Les congrès se dérouleront ensuite en février (congrès académique) et en mars (congrès national). Enfin, en mai, auront lieu les élections internes des directions du SNES, pour un mandat désormais de trois ans. Le vote des rapports d'activité se déroulera du 16 janvier au 6 février.

Lorsque nous avons débuté notre mandat, nous nous sommes engagés devant la CA inaugurale du 10 mai 2016 à pratiquer un syndicalisme équilibré : l'accompagnement et le suivi individualisé des collègues aux différentes étapes de leur carrière effectué par le secteur emploi ; la défense des personnels et de notre projet éducatif face aux attaques des politiques libérales contre l'Ecole, action plus politique menée par le secrétariat en lien étroit avec les instances académiques, les deux sections départementales, les S1 et les adhérents.

Le présent rapport rend compte de l'action et de la politique syndicale que nous avons menées dans notre section académique durant la période allant de mai 2016 à novembre 2017.

Une société fracturée, un mouvement social morcelé, une politique qui divise

Ce mandat a vu s'achever le quinquennat de François Hollande et débiter celui d'Emmanuel Macron. La présidence de François Hollande laisse, au sein de notre profession, un goût de rendez-vous manqué et parfois un sentiment profond de trahison. Certes, il a rétabli la formation initiale et mis un terme à la saignée des postes opérée par son prédécesseur, mais les conditions de formation de nos collègues stagiaires sont loin d'être optimales et notre académie est toujours déficitaire en postes ; la revalorisation partielle et insuffisante de nos rémunérations dans le cadre du PPCR n'a pas permis le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat que notre profession subit depuis plus de 10 ans. Surtout, le précédent gouvernement a initié des réformes libérales, qui vont à l'encontre de notre projet d'une école émancipatrice et égalitaire : la réforme du collège a profondément dénaturé le sens de notre métier et dégradé la qualité des enseignements ; la Loi Travail, inspirée par celui qui était alors encore Ministre des Finances, prétendait faciliter la création d'emplois en supprimant les garde-fous qui protégeaient les salariés. La voie était ouverte à une déréglementation toujours plus grande, dans tous les domaines de la vie : retraites, protection sociale, accès à l'université ... Son successeur à l'Élysée, après avoir entretenu, le temps de faire campagne, le doute sur ses intentions, suit la voie tracée. Réforme après réforme, le gouvernement actuel persiste dans sa volonté de s'attaquer aux plus modestes et de favoriser les riches et les puissants : la réforme de l'ISF privera l'Etat de 4 milliards de recettes, au nom d'une théorie du ruissellement démentie par les faits, *et en même temps*, on nous intime de réduire la dépense publique, on réduit l'APL, on réintroduit la journée de carence et on reporte d'un an les mesures indiciaires et salariales du protocole PPCR pour les fonctionnaires, on augmente la CSG pour les retraités, on supprime le libre accès à l'université pour les lycéens. Pourtant, les révélations successives des médias sur la fraude et les détournements fiscaux, organisés à l'échelle mondiale, montrent que l'argent existe et qu'il appartient au pouvoir politique de faire les choix pour que cet argent soit injecté dans les finances de l'Etat. Mais d'autres arbitrages sont faits, au détriment des classes moyennes et des plus précaires : le gouvernement actuel, dans les pas du précédent, cherche les économies, taxe et néglige les investissements qui préparent l'avenir. Toutes ces réformes, et celles qu'il annonce, obéissent à la même logique : sous couvert de pragmatisme, une idéologie libérale dessine les contours d'une Ecole et d'une société où règnent la concurrence et l'inégalité entre les territoires et les individus. Le mécontentement grandit dans de nombreux secteurs ; pourtant, les mobilisations peinent à converger. Malgré son étiquette de « Président des riches », Emmanuel Macron crée la division plutôt que l'unité au sein des organisations syndicales. C'est dans ce contexte complexe que s'inscrit notre action syndicale.

I. POLITIQUES EDUCATIVES

Collège

Jusqu'au bout, le SNES académique a combattu la réforme initiée par Najat Vallaud Belkacem, entrée en vigueur à la rentrée 2016 et rejetée par une majorité des enseignants. Nous avons appelé à participer massivement à la grève du 8 septembre et avons suivi de près sa mise en place. Nous avons collecté des informations venant des établissements, en relayant les enquêtes nationales de l'Observatoire des collèges sur le site académique et en diffusant deux enquêtes académiques, l'une à la rentrée 2016 et l'autre en juin 2017. Ces enquêtes ont permis d'alimenter des articles pour le site académique et aussi des conférences de presse. Par le biais de nos diverses publications et de nombreuses HMIS, nous avons également informé les collègues sur le respect de leur liberté pédagogique et les dérives à éviter, notamment dans le cadre du développement du LSU, pour que ne leur soient pas imposées les modalités d'évaluation ; concernant l'épreuve orale du DNB, nous les avons encouragés à intervenir pour que les heures effectuées hors de leur service soient rémunérées.

L'organisation d'un stage collège animé par Valérie Sipahimalani a été un temps d'échanges mais aussi l'occasion de réfléchir aux possibilités de mettre en œuvre la résistance pédagogique. Une audience en mai 2016 avec M. Roy, secrétaire général du rectorat, M. Grosset-Bourbange et M. Caspar, nous a permis d'alerter les autorités académiques sur la fin d'année particulièrement difficile pour les collègues, et d'établir un premier bilan de l'an 1 de la réforme du collège.



Lycée

Le principal dossier a été celui de l'expérimentation des manuels numériques dans la région Grand Est (dont 10 lycées publics alsaciens). Le travail sur cette expérimentation s'est fait collectivement : avec les sections académiques du SNES de Champagne et de Lorraine, la FSU Grand Est, le SNUEP FSU et les fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP. Ce travail collectif a donné lieu à des déclarations communes en CTA et CAEN, et des audiences au rectorat et au conseil régional. Les rencontres avec nos différents partenaires ont permis d'échanger des informations mais aussi de faire le point sur les problèmes posés par cette expérimentation, pour les dénoncer dans les instances rectORAles et dans la presse. Le SNES académique a aussi informé et consulté ses adhérents dans les lycées concernés par l'expérimentation, et leur a fourni des motions pour intervenir en CA. A la rentrée 2017, nous avons mis en place un observatoire pour suivre l'expérimentation, ce qui nous permet notamment de répondre aux sollicitations de la presse et d'intervenir dans les instances. Nous continuons à réclamer l'arrêt de cette expérimentation et accompagnons les collègues des lycées concernés par les 1^{ère} et 2^{ème} vagues en mettant à leur disposition des modèles de motions et en animant, avec ceux qui le souhaitent, des heures d'information syndicale.



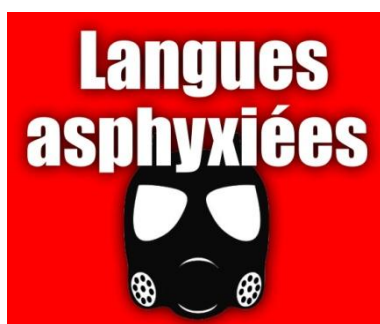
Le « Plan Etudiants », qui réforme les modalités d'orientation et d'accès à l'université, modifiera profondément le travail et la relation aux élèves des professeurs de lycée, particulièrement des professeurs principaux, qui se voient attribuer les missions des PsyEN. Nous avons alerté nos collègues sur ces dangers et dénoncé les leurres du projet du gouvernement, qui plutôt que d'ouvrir des places dans l'enseignement supérieur instaure un tri à

l'entrée à l'université. La réforme du bac se profile également et, à travers elle, celle du lycée : nous avons fourni aux collègues des éléments d'analyse du projet gouvernemental, piloté par l'objectif d'une réduction des coûts, et les lignes directrices du projet du SNES qui, en conservant des épreuves nationales, anonymes et terminales, vise à rendre au bac son rang de premier grade universitaire. Un stage académique sera organisé en avril en présence de Claire Guéville, responsable nationale du secteur lycée.

Enfin, en collège et en lycée, nous avons mené une campagne sur les dysfonctionnements dans les préparations de rentrée et les classes trop chargées avec conférences de presse s'appuyant sur les remontées des collègues et dépôt d'un préavis de grève pour la semaine de la rentrée 2017.

Langues vivantes

La diversité de l'offre des langues et notamment la situation des langues à faible diffusion, mises à mal par la réforme du collège qui donne la priorité à l'allemand et l'anglais, sont des préoccupations du SNES académique. Un premier recensement des problèmes qui se posent dans l'académie a été fait, notamment pour préparer la réunion de la Commission académique des langues. Nous posons également régulièrement la question de la diversité de l'offre linguistique lors de nos rencontres avec les autorités académiques ou des réunions d'instances. Nous avons régulièrement mis en avant la surcharge des groupes d'anglais et d'allemand, et le niveau très hétérogène des élèves. Nous avons alerté les autorités lors des instances académiques sur les insuffisances d'accueil et des conditions d'apprentissage des ELCO (enseignement des langues et cultures d'origine), et sur leur intégration nécessaire dans l'Education nationale. Par contre, notre demande d'audience au rectorat est restée lettre morte. Une enquête destinée aux collègues de LV est en cours et son bilan fera l'objet d'une communication.



Penser notre métier

L'institution ne propose pas d'espace pour penser notre métier et ses formations sont majoritairement prescriptrices de bonnes pratiques. Le SNES académique vise à pallier ce manque et offrir aux adhérents des moments de réflexion sur les contenus et les pratiques pédagogiques mis en œuvre par le ministère. Dans ce cadre, il a organisé un stage « Lettres classiques » pour permettre aux collègues d'échanger autour des programmes et des conséquences de la réforme du collège et, dans le cadre de la FSU, il a participé avec le SNUipp, à un stage sur l'évaluation et l'approche par compétences.

Projet académique 2017-2020

Le nouveau projet académique, qui devra être décliné dans les établissements pour le printemps, est une suite d'injonctions qui livrent l'école à l'idéologie libérale (rapports école – entreprise / MEDEF, primauté au numérique sans réflexion pédagogique, inégalités assumées...). Le SNES académique en a proposé un décryptage et accompagne les collègues afin qu'ils fassent des contre propositions lors des discussions dans leur établissement.

II. LES PERSONNELS

PPCR

Le contenu de cette réforme de la carrière, de la rémunération et de l'évaluation des personnels a donné lieu à de riches débats lors des CAA, à l'issue desquels le SNES académique a décidé de soutenir la partie Carrières et Rémunérations du protocole. Les collègues ont été informés du contenu de ce nouveau protocole par la diffusion de la brochure du national lors de visites d'établissements ou d'HMIS mais aussi par des articles dans le Strasbourg SNES et sur le site académique. Le stage organisé par le S3 en présence de Xavier Marand a également réuni une trentaine de collègues. La mise en place de ce nouveau protocole, mais aussi du décret sur l'évaluation des personnels, a fait l'objet d'une audience auprès du doyen des IPR-IA, d'articles et de mails informant sur les nouveautés liées au PPCR et à l'évaluation mais a surtout occasionné un énorme travail du secteur emploi pour accompagner les collègues (réponses aux questions sur le reclassement dans les nouvelles grilles, relevé de tous les adhérents concernés par les rendez-vous

de carrière avec envoi d'un courrier personnalisé). Dans le cadre de notre campagne de syndicalisation, nous avons également adressé un courrier aux non syndiqués pour leur proposer l'accompagnement de nos commissaires paritaires. Afin de répondre au mieux aux missions liées aux nouvelles modalités d'évaluation des personnels, le SNES académique a organisé une formation des commissaires paritaires Grand Est en présence de Xavier Marand et Thierry Meyssonier, responsables nationaux du secteur emploi.

Suivi des carrières

① Mouvement

Le SNES a œuvré dans différentes instances pour garantir une offre de postes conséquente ainsi que pour l'introduction de modifications au barème favorisant les mutations des collègues. Si nous avons été partiellement entendus, nous poursuivrons nos efforts dans ce sens. Les commissaires paritaires du SNES s'investissent dans les conseils donnés aux collègues, dans la vérification des barèmes et du mouvement mais interviennent également dans les différentes commissions pour faire procéder aux corrections de barèmes erronés et proposer des améliorations de mutation. Parmi les organisations qui siègent, le SNES assure l'essentiel des interventions en commission, même si ce travail est peu visible pour les collègues. A ce sujet, on peut affirmer que le mouvement intra 2017 porte la marque du SNES. En revanche, l'affectation des TZR ne se fait plus dans de bonnes conditions : l'information mise à disposition par l'administration est fragmentaire et instable en raison d'une gestion absurde des moyens en temps réel.



② Certifiés

La CAPA des certifiés issue des élections professionnelles regroupe sept organisations. Même si le SNES a le plus grand nombre de commissaires paritaires, l'administration peut toujours s'appuyer sur l'un ou l'autre soutien fidèle. Cela réduit clairement les marges de manœuvre. S'agissant du corps numériquement le plus important relevant du champ du SNES, les conseils aux collègues, leur accompagnement face à l'administration ainsi que le suivi de leur carrière, notamment pour la Hors Classe, revêtent une importance particulière.

③ Agrégés

Pour la Hors-Classe, l'amélioration relative observée au niveau national s'est confirmée à Strasbourg. Ceci est d'autant plus sensible qu'à l'époque de Mme Le Pellec-Muller, notre académie s'était distinguée par son zèle à appliquer la politique sarkozyste du « mérite » et du « jeunisme », et que les dernières CAPA ont encore vu se résorber les ultimes surplus de collègues au 11^e échelon bloqués par cette politique. Lors de son arrivée, Mme Béjean avait semblé donner des gages de son intention d'instaurer un dialogue ouvert. Ce dernier est néanmoins resté bien formel. Dans le concret, les concessions obtenues l'ont été pour l'essentiel à l'issue des GT, les CAPA étant beaucoup plus « verrouillées », et ce quelle qu'ait pu être la pugnacité de l'argumentation des commissaires paritaires FSU – à ce sujet, on ne redira jamais assez le déséquilibre entre le travail de la FSU et le suivisme plus ou moins facilitateur des autres organisations syndicales. Il faut supposer que du fait des nouveaux barèmes, qui ont diminué le poids relatif des avis primaires (IPR/CE), ainsi que du fait de la possibilité de promotion hors barème en CAPN pour les 11 + 4, fruits de la coordination du travail de la CAPA et de la CAPN depuis plusieurs années, la Rectrice aura jugé que ses projets donnaient a priori suffisamment de gages aux exigences du SNES. Elle est en tous les cas demeurée intransigeante sur le cas des collègues « mal vus » par les évaluateurs primaires.

Pour la liste d'aptitude, peu d'évolution. Ici encore, l'essentiel des propositions alternatives à celles des corps d'inspection sont à l'initiative de la FSU, et ici encore, les concessions du rectorat sont minimales. Les prédictions que nous faisons en séance quant aux faibles chances, pour les dossiers artificiellement

« poussés » par les IPR, de se voir promus en CAPN, sont généralement vérifiées, et les dossiers alternatifs que nous parvenons à faire proposer sont majoritairement promus avant la 5^e proposition.

Droits et statuts

La section académique s'est attachée à informer tous les personnels, toutes catégories confondues, sur les missions qu'ils devaient effectuer et les droits liés à leur statut.

① TZR : Un accompagnement au jour le jour de ces collègues, particulièrement exposés aux caprices de certains chefs d'établissement peu scrupuleux, est effectué par nos permanenciers. Une enquête leur sera envoyée en prévision d'un stage organisé en mars en présence d'un responsable national.

② Professeurs documentalistes : Le décret de 2014 relatif aux Obligations Réglementaires de Service redéfinit le service des professeurs documentalistes et reconnaît leur rôle pédagogique en leur permettant de décompter de leur service une part des heures dédiées à la préparation des séances pédagogiques. Malheureusement, dans les faits, ce décret reste trop souvent inappliqué. Nous avons envoyé à tous les professeurs documentalistes une circulaire rappelant les nouveautés du décret de 2014 et leur proposant aide et conseil pour faire respecter leurs droits au sein de leur établissement.



③ Stagiaires : Le SNES académique s'est aussi pleinement impliqué dans un travail en direction des stagiaires avec une présence lors de leur rentrée à Sélestat mais aussi la tenue de permanences régulières à l'ESPE de Strasbourg-Meinau, des réunions pour les mutations et la diffusion plus large de la circulaire « mouvement intra ». Nous avons aussi participé aux réunions du collectif national FIC-Edm

(formation initiale et continue – entrée dans le métier). Plusieurs diffusions du matériel national ont été organisées à destination des candidats aux concours internes et externes de l'Agrégation, du CAPES et des CPE.

④ Non-titulaires : Suite à la parution d'un nouveau décret concernant les non-titulaires le 30/08/2016, le SNES académique a rédigé et envoyé à tous les agents non titulaires une circulaire présentant les avancées de ce nouveau décret. Un stage à Mulhouse et une réunion d'information à Strasbourg ont également été organisés. Les militants du SNES en charge du secteur non-titulaires, avec l'appui du S3 et en lien avec la FSU, sont aussi pleinement investis pour veiller à l'application de ces nouveaux textes réglementaires et notamment des nouvelles grilles salariales.

⑤ CPE : Constatant une inégalité de traitement entre CPE et professeurs certifiés dans l'accès à la Hors-classe, nos commissaires paritaires sont intervenus lors de la CAPA de juin 2017 pour rétablir l'équité dans l'attribution des promotions. Une circulaire envoyée en décembre a fait le point sur le statut et les missions des CPE tels que définis dans la circulaire de 2015, souvent détournés ou dévoyés par les chefs d'établissement. Le SNES académique est également intervenu lors de groupes de travail ou au CTA, pour réclamer l'augmentation des postes qui, malgré la dotation de 2016 (9 emplois) restent insuffisants au vu des besoins des établissements.

⑥ Psy-EN-CIO : Autre décret, celui créant le corps unique des Psy-EN. Le SNES académique a relayé l'information auprès des collègues par une circulaire mettant en évidence les avancées mais aussi les points de vigilance de leur nouveau statut. Il a également relayé la pétition nationale pour le respect des engagements du ministère sur l'accès à la hors-classe. Plus localement, le SNES a pleinement participé à l'intersyndicale luttant contre la fermeture de CIO dans le Haut-Rhin avec organisation d'une journée de grève, de distributions de tracts et la diffusion d'une pétition. Ses représentants sont aussi intervenus lors de comités de pilotage et en CTA pour dénoncer la nouvelle carte cible. Cette mobilisation a permis de limiter les dégâts. Enfin, dans le cadre de la FSU et avec le SNUipp, le SNES a pris en charge l'organisation des élections professionnelles pour ce nouveau corps (recherche de candidats, élaboration d'une profession de foi académique, organisation d'un

congrès académique) avec l'aide des PsyEN EDO et DCIO adhérentes.

⑦ AED / AESH : Des stages ont été organisés dans les deux départements pour les informer sur leurs droits statutaires et les missions qui pouvaient leur être confiées. Nous serons particulièrement attentifs à leur situation dans le cadre du dispositif *Devoirs faits* mis en place dans les collèges après les vacances de la Toussaint. Dans le cadre des groupes de travail visant à établir un barème « Vie scolaire » pour le printemps, le SNES académique a corrigé les postulats de départ du rectorat, pour améliorer le projet initial, qui reste cependant prisonnier d'un cadre budgétaire trop contraint.



⑧ néo-management : Nos collègues sont de plus en plus exposés aux risques psycho-sociaux, pour lesquels Strasbourg est académie pilote : ils font l'objet d'un suivi attentif par les représentants SNES siégeant aux CHSCT départementaux et académique, qui sont intervenus pour les dénoncer auprès de l'administration et se battent pour que le rectorat publie les conclusions et préconisations du CHSCT, comme les textes l'y obligent. Afin de mieux armer les collègues faces aux dérives de certains chefs d'établissement, nous avons aussi organisé en décembre un stage « Résister au néo-management » en présence d'Evelyne Bechtold-Rognon, auteure de l'ouvrage *Manager ou servir*. Nous avons également proposé à nos S1 un stage « Intervenir en établissement », pour leur donner toutes les informations d'ordre statutaire et juridique pour intervenir dans leur établissement mais aussi les guider dans l'action collective.

A l'initiative du SNES FSU, nous avons été reçus en audience intersyndicale (avec la CGT, FO et Sud) par M. Roy au sujet de l'exercice concret des droits syndicaux. Cette rencontre a donné lieu à l'envoi par le Rectorat aux chefs d'établissement d'une circulaire leur rappelant un certain nombre d'obligations concernant le respect des droits syndicaux.

⑨ Retraites et retraités : Un stage commun au SNES et au SNEP animé par Gracianne Charles et Marylène Cahouet, responsables nationales, et les deux S1 de retraités, a informé de nombreux collègues sur les modalités techniques du calcul de leur retraite et les démarches à effectuer. Organisé pendant l'entre-deux tours des élections présidentielles, il a également permis de faire le point sur le projet de réforme d'Emmanuel Macron sur les comptes notionnels.

Le premier souci des deux sections retraité-e-s de l'académie est d'expliquer l'importance du rôle des retraités dans la société et aussi d'assurer la continuité de la syndicalisation des collègues partant en retraite. Les retraités ont le souci de maintenir le lien actifs-retraités. Leurs représentants élus sont présents et actifs à la CA et au bureau académique. Nombreux, ils participent activement aux actions et manifestations impulsées par la section académique du SNES, tenant compte ainsi des solidarités intergénérationnelles.

Ils ont participé activement aux actions spécifiques des retraités et manifesté (10 mars, 9 juin et 29 septembre 2016, 30 mars et 28 septembre 2017) avec le « groupe des 9 », réduit à 6 ou 7 en Alsace : UCR-CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, Solidaires Unirs, FGR-FP, FSU :

- contre le gel des pensions,
- pour l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités mis à mal par les réformes successives des retraites ; les mesures fiscales spécifiques (la dernière en date étant le passage en 2018 de 6,6 à 8,3% de la CSG pour plus de 60% de retraités)
- pour le développement et le renforcement de services publics de qualité indispensables au mieux vivre individuel et collectif (santé, transports, culture, sécurité, etc.).
- pour la prise en charge de la perte d'autonomie par la sécurité sociale.



Enfin les 2 sections SNES retraités sont pleinement engagées dans les 2 Sections Fédérales des Retraité-e-s-FSU et dans la FGR-FP.

III. MOBILISATIONS



Mouvement social et défense du service public

En 2017, année électorale, le SNES a pris position pour faire barrage au FN après le 1^{er} tour de l'élection présidentielle. Il a aussi interpellé les candidat-e-s aux élections législatives, à l'exception de ceux de l'extrême droite, sur leur projet éducatif et leur point de vue sur les questions locales de la laïcité et de la politique des langues. Les réponses des candidat-e-s ont été publiées sur le site académique.

Concernant les mobilisations, le SNES a relayé les appels de la FSU à participer aux journées d'action contre les ordonnances Macron et pour la défense de la Fonction Publique. Ses adhérents et ses militants étaient présents dans les cortèges. La FSU a mieux mobilisé le 10 octobre 2017 pour la défense des fonctionnaires et des services publics.

Le SNES a relayé les informations de la FSU (réunions publiques), appels (contre l'extrême droite) et pétitions (sur les rémunérations).

Communication

Elle s'est faite par différents moyens : des circulaires thématiques adressées à l'ensemble de la profession ; le journal *Strasbourg SNES*, dont la maquette a été renouvelée, pour la rendre plus dynamique ; le site académique, dont la nouvelle architecture a été livrée début avril 2017 ; les réseaux sociaux, de façon encore insuffisante (Twitter). Enfin, dans le cadre d'un nouveau texte réglementaire sur l'utilisation des TIC par les organisations syndicales, le SNES bénéficie désormais d'une adresse de messagerie académique, d'une page d'information sur le site intranet de l'académie et de listes de diffusion.

Présence sur le terrain

La vraie force de notre syndicat, c'est notre présence sur le terrain, à travers notre réseau de S1, qui agissent, au quotidien, au plus près des collègues, pour faire valoir la présence du SNES dans leur établissement. Ils nous fournissent également des informations précieuses sur la réalité de la vie des établissements, à travers les enquêtes de rentrée et les questionnaires plus thématiques (disciplinaires ou en lien avec l'actualité de l'établissement). Cette précision dans la connaissance du terrain nous donne une crédibilité face au rectorat. De notre côté, nous accompagnons nos S1 dans les actions locales et leur fournissons des éléments d'analyse pour intervenir dans leur établissement : circulaire de rentrée, question des classes chargées, budget pour le CA. Nous remercions nos adhérents et militants pour leur implication. La forte hausse des retours pour les enquêtes de rentrée (+ 20 entre 2016 et 2017) en est l'un des signes.

Syndicalisation

Après une année 2016-2017 où nous avons noté une stabilité du nombre d'adhérents, nous accusons à cette période de l'année 2017-2018 un léger retard. Nous travaillons à la syndicalisation au travers des nombreux stages que nous organisons et qui, selon leur thématique, attirent un nombre important de non syndiqués, les réunions relatives au mouvement, les différentes circulaires adressées à la profession.



CONCLUSION : QUELLES PERSPECTIVES ?

- Dans la perspective des élections professionnelles qui auront lieu au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2018-2019, nous devons mieux faire connaître le travail du SNES et ses mandats, mais aussi la FSU (pour le vote au CTA), renforcer notre présence sur le terrain et donc travailler avec les S2 et S1 pour l'organisation d'HMIS.
- Nous devons également développer notre politique de stages : proposer des stages sur des thématiques plus axées sur la pratique professionnelle, qui donneront aux collègues du temps pour réfléchir et échanger sur leur métier, et qui feront davantage connaître notre conception de l'école.
- Nous devons renforcer notre travail dans certains secteurs : les langues, le lycée, qui s'annonce comme un enjeu important avec la réforme du baccalauréat

et plus largement l'unité du 2nd degré, et la catégorie des CPE.

- Dans le cadre de la grande région, nous allons développer les échanges avec les sections académiques de Reims et Nancy-Metz, malgré l'éloignement des centres de décision politique qui complique le travail syndical.
- Nous devons informer puis mobiliser pour défendre la retraite des fonctionnaires face aux projets dangereux du gouvernement de retraite par points (comptes notionnels).
- Enfin, le SNES et la FSU devront construire des mobilisations dans un cadre unitaire le plus large possible, afin d'opposer une riposte à la hauteur des enjeux. Le SNES, au sein de la FSU, travaillera à informer et rassembler la profession pour porter l'ambition d'une Ecole plus égalitaire et défendre le statut et les conditions de travail de nos collègues.

Rapport financier du S3 du 01 / 09 / 2015 au 31 / 08 / 2017

I. Périmètre des comptes

Les données présentées dans le document suivant constituent les comptes agrégés du SNES FSU académique, c'est-à-dire ceux du S3 proprement dit, ceux des deux sections départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ainsi que ceux des sections des retraités 67 et 68.

II. Événements marquants

Les comptes 2015/2016 sont marqués par les charges liées au précédent congrès académique, soit un minimum de 5.575€, dont plus de 1000€ pour les frais de déplacements.

L'année 2016/2017 est celle du démarrage de la nouvelle équipe du S3, issue des élections internes du printemps 2016, elle a marqué certaines inflexions dans la gestion des dépenses.

III. Commentaires de la situation financière

Malgré une stabilité du nombre d'adhérents, les recettes liées aux cotisations sont en légère baisse (moins 1,2%). Cet état de fait s'explique par un montant moyen de cotisation plus faible, ce qui signifie une proportion plus importante de cotisation « jeunes » dans leur carrière.



Certaines charges voient les dépenses évoluer dans un sens favorable comme les charges liées au local et le coût de notre presse syndicale (changement d'imprimeur et de périodicité). Les frais militants (quasi exclusivement des déplacements) et la masse salariale sont stables, donc maîtrisés. L'ensemble des charges e de 12.346,25€ (soit une baisse de 12,4%), ce qui permet de faire sensiblement diminuer le déficit.

La situation globale du S3 reste structurellement déficitaire du fait d'une masse salariale trop importante pour une section de moins de 1100 adhérents. Nous sommes donc tributaires de la « subvention » d'équilibre versée annuellement par le S4, sur demande du S3. Notre sort, sans être inquiétant, est donc lié à celui de la trésorerie nationale. Notre politique de gestion financière doit donc rester prudente pour éviter tout dérapage des dépenses.

IV. Comptes de résultat

NB : Les chiffres 2016/2017 sont en cours de validation par le service de trésorerie du S4 et l'expert comptable.

	2016/2017	2015/2016
<u>Produits</u>	<i>estimations</i>	
Cotisations	207 831,19 €	210 323,50 €
Part S4	- 129 262,06 €	- 131 285,02 €
Retraités S4	- 2 180,00 €	- 2 280,00 €
Dons	306,00 €	90,00 €
Autres recettes	11,22 €	74,02 €
Ressources S3	76 706,35 €	76 922,50 €
Aide fonct S4	14 000,00 €	15 000,00 €
Autres aides S4		4 600,00 €
Total ressources	90 706,35 €	96 522,50 €
<u>Charges</u>		
Local/entretien...	7 646,32 €	11 277,76 €
Fournitures...	3 929,69 €	1 680,98 €
Presse, envois...	8 403,69 €	12 592,30 €
Actions		4 011,98 €
Frais militants	15 455,97 €	15 802,09 €
Réceptions, stages...	4 759,74 €	8 957,16 €
Téléphonie	3 835,21 €	2 604,72 €
Frais bancaires	1 205,21 €	1 156,47 €
Impôts	969,00 €	942,00 €
Masse salariale	40 382,25 €	39 797,54 €
Autres	578,65 €	688,98 €
Total charges	87 165,73 €	99 511,98 €
Amortissements	4 886,01 €	5 685,57 €
Résultat comptable	- 1 345,39 €	- 8 675,05 €

V. Soldes bancaires

Soldes	S3	S2 67	S1 R67	S2 68	S1 R68	Total
01/09/2015	81 621,79 €	5 052,26 €	1 874,98 €	2 014,61 €	4 750,37 €	95 314,01 €
31/08/2016	75 263,40 €	4 613,00 €	2 262,18 €	2 611,00 €	1 681,17 €	86 430,75 €
31/08/2017	73 206,98 €	4 334,21 €	2 506,18 €	2 721,33 €	1 609,62 €	84 378,32 €

NB : Les variations des soldes bancaires ne reflètent pas totalement les résultats des exercices, certaines opérations pouvant être enregistrées en banque sur une année différente de leur imputation comptable.

VI. Syndicalisation

Adhérents	S3	S2 67	dont retraités	S2 68	dont retraités
2015/2016	1034	660	73	374	41
2016/2017	1034	633	70	399	39
Variations	0,0%	-4,1%	-4,1%	6,7%	-4,9%
2017/2018 Au 1/12/17	761	476	61	281	34

Les données de syndicalisation sont donc parfaitement stables entre les deux années complètes. Néanmoins, les situations départementales sont contrastées et l'adhésion des retraités semble de plus en plus difficile à conserver : les démissions à la fin de la carrière d'actif se multiplient.

A la lumière de notre situation financière, la syndicalisation doit rester notre objectif prioritaire. Les S1 et correspondants d'établissements continueront donc à être sollicités chaque année pour la relance personnalisée des non à jour et anciens adhérents. L'organisation des stages académiques et la production de diverses circulaires thématiques concourent à cet objectif.

Les chiffres de l'année en cours marquent un léger tassement (environ -10 adhésions), néanmoins, nous devrions pouvoir encore franchir le cap des 1000 adhérents.

VI. Commission de transparence des comptes

Le congrès académique doit désigner pour la période de 3 ans à venir une commission de transparence dont le but est de vérifier par sondage la sincérité des comptes présentés par le trésorier académique. Cette commission est composée idéalement de 4 personnes (2 pour UA, 1 pour EE et 1 pour URIS) et elle se réunit une fois par an au mois de novembre ou décembre avec l'aide des trésoriers académique et adjoint, ainsi que d'un des secrétaires généraux.

VII. Équipe de trésorerie

S3 : Arnaud Sigrist (Trésorier), Séverine Charret (Trésorière adjointe)

S2 67 : Myriam Benedetti - S2 68 : Fabrice Monnot

S1 R67: Sylvia Octave - S1 R68: Jamil Ayafi



Rapport d'activité du S2 du Bas-Rhin 2016-2017

Le rapport d'activité du S2 du Bas-Rhin couvre les premiers mois de l'année scolaire 2017-2018, dans la continuité des années précédentes, du fait de changements au sein du secrétariat départemental durant l'été 2017.

Dans la suite du travail engagé, le S2 67 assure une présence militante sur le terrain, particulièrement dans les établissements ayant un faible nombre d'adhérents ou sans secrétaire d'établissement. Nous organisons sur demande et participons notamment à des Heures Mensuelles d'Informations Syndicales. Nous répondons aussi à toutes les questions soulevées par le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) dont celles sur les rendez-vous de carrière qui concernent tous les personnels à trois moments-clefs de leur parcours professionnel.

Par ailleurs, nous suivons particulièrement les situations, parfois inquiétantes, de certains

établissements en butte à un «néo-management» autoritaire.

Ainsi, entre la rentrée 2017 et la mi-novembre, donc en moins de trois mois, des camarades du S2 ont visité pas moins de 39 collèges et lycées du département. Ces visites permettent de :

- discuter avec les collègues (professeurs, CPE, AED, AVS, PsyEN,...), ainsi que le personnel administratif et de service en lien avec le SNASUB
- faire la refonte du panneau syndical
- distribuer des tracts syndicaux
- rencontrer les chefs d'établissement ou leurs adjoints



Si le S2 peut aider les S1 dans leurs luttes, il est nécessaire de nous transmettre le maximum d'informations pour nous permettre de défendre nos collègues dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans les instances départementales, le S2 du Bas-Rhin fait entendre la voix du SNES. Nous participons activement, au sein des délégations FSU au CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) et au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale), dans lequel s'ajoutent des usagers et des élus.

En prenant le soin d'étudier et de préparer ces réunions, nous posons les questions et soulevons les difficultés rencontrées par les établissements dans l'accueil des élèves à chaque rentrée. Nous agissons ainsi pour la défense collective de tous les collègues.

Un travail de visite des écoles et des EPLE incombe au CHSCTD 67 et l'instruction des dossiers relatifs à la sécurité et/ou aux conditions de travail incombe à l'instance académique. Ainsi, plusieurs collèges et lycées ont été visités durant ces années. L'accent est mis sur les problématiques des risques psycho-sociaux (RPS) et sur la résolution des conflits. Force est de constater que les collectivités territoriales tardent à

effectuer certains travaux indispensables ou à recruter du personnel, alors que le DSDEN ne semble pas prendre toute la mesure des RPS dans le Bas-Rhin. Lors des visites d'établissement, il est à chaque fois rappelé aux collègues de remplir avec précision les registres obligatoires en santé et sécurité au travail et d'envoyer un double au S2.

Le S2 continue d'être attentif aux conditions de travail des collègues, en terme de management, de charge de travail et donc de santé.

La section départementale retraités est active et combative (voir rapport d'activité académique). Pour la première fois, le SNES-FSU sera représenté au CDCA (Comité Départemental Citoyenneté Autonomie), consultatif sur tous les problèmes concernant les retraités, personnes âgées et personnes handicapées.

Que les collègues n'hésitent pas à nous faire parvenir leurs doléances professionnelles et à demander à nous rencontrer.



Rapport d'activité du S2 du Haut-Rhin 2016- 2017

« Adhérer au SNES FSU, c'est résister et créer une alternative concrète à l'école néo-libérale. »

Au cours de cette période, la section départementale du SNES-FSU du Haut Rhin a accompagné les mutations intervenues dans la section académique : Elise Peter est devenue co-secrétaire académique du SNES FSU et Marie Simeoni, secrétaire départementale.

Le projet qui est le nôtre est celui d'un syndicalisme marchant sur ses deux jambes, c'est-à-dire alliant la défense au quotidien des personnels et l'action pour une école démocratisée et émancipatrice. Ainsi le SNES-FSU a été présent sur les terrains de la lutte :

- Pour dénoncer la baisse constante des moyens attribués aux collèges et aux lycées dans des

conférences de presse de rentrée. En étant à l'initiative, avec la FSU, d'actions contre la baisse des moyens attribués à l'Education Nationale (manifestations devant l'IA, devant le conseil départemental, intervention des représentants du SNES-FSU dans les instances : CA, CTSD et CDEN)

- Contre la réforme du collège en participant à toutes les actions (manifestations, cartes pétition, conférence de presse, intervention des représentants du SNES dans les différentes instances)

- Le S2 68 a également participé à la mobilisation contre la loi Travail (grève, manifestations) et plus récemment dans la lutte entamée par les fonctionnaires sur la question, notamment, du pouvoir d'achat et dans le cadre interprofessionnel contre les ordonnances réformant le code du Travail.

Un des axes majeurs de notre intervention auprès des collègues a été le choix de développer les heures d'information syndicale sur la réforme du collège, le PPCR et, plus récemment, le management. Nous avons ainsi, pour l'année 2016-2017, fait une quarantaine d'HMIS où nous avons rencontré environ 700 collègues. Il y a sans doute un lien entre ce travail de terrain et une plus grande visibilité du SNES FSU car nous avons atteint 400 adhérents en réalisant une augmentation d'environ 6%. C'est grâce à un collectif dynamique que le SNES FSU a pu réaliser ce travail prometteur. Pour l'année en cours, ce travail se poursuit mais avec les difficultés générées par le congé maternité de la secrétaire départementale qui se termine en janvier 2018.

Par ailleurs, pour fournir des outils aux S1 et aux collègues siégeant en CA, nous avons initié la tenue d'ateliers sur la DHG et sur le budget.

Nous assurons aussi des permanences hebdomadaires et répondons aux demandes des collègues sur tous les sujets, notamment toutes celles qui concernent le PPCR, le reclassement et l'évaluation.

Le S2 68 intervient aussi dans le dispositif académique « mutations » pour informer et conseiller les collègues.

La section départementale des retraités est active. Elle est visible dans les mobilisations et avec les retraités FSU elle participe au maintien de la FGR et siège au CODERPA 68.

Nous avons également initié et conduit un stage départemental sur le nouveau décret s'appliquant aux Non Titulaires et engagé avec Marcello Rotolo et Emmanuelle Haffner un travail de fond auprès de cette catégorie.

Le SNES FSU a pris sa part dans la lutte contre la fermeture de CIO dans le Haut Rhin permettant, en partie, d'en sauvegarder.

Le bureau du S2 68 est aussi un lieu d'échanges et de débats d'où a surgi la question du numérique à l'école, relayée et prise en charge depuis par notre co-secrétaire académique et le S3.

Enfin, le développement du néo management nous a conduits à effectuer plusieurs interventions dans les collèges et lycées du département (Montaigne, Pfeffel, Brunstatt, Bartholdi, Blaise Pascal) et nous avons contribué de manière décisive, au CHSCT 68, à la validation du compte rendu de la visite du Montaigne tant de fois retardé. Pour nous, l'action du

Montaigne, associant action syndicale publique avec les personnels et intervention au CHSCT, doit devenir un modèle. En effet, la victoire a été à ce prix. La DASEN ne s'y est pas trompée car, depuis cette date, elle ne siège plus et multiplie les entraves au bon fonctionnement du CHSCT.



Cependant, si nous avons avancé un peu, nombre de difficultés demeurent.

Nous ne sommes pas assez nombreux à soutenir une démarche syndicale offensive. Par conséquent, dans la poursuite des HMIS, la densification de notre réseau de S1, il nous faut aussi travailler à gagner de nouveaux militants en leur offrant des possibilités d'engagement syndical à géométrie variable en fonction de leur situation professionnelle et personnelle. Il nous faut aussi approfondir notre travail de terrain afin de nous adjoindre davantage de collègues lors des différentes mobilisations.

Des difficultés demeurent aussi dans la construction d'une FSU plus forte et plus cohérente grâce à un approfondissement du travail fédéral et sans doute aussi grâce à un engagement du SNES plus grand dans la FSU.

Au total, si nous souffrons de beaucoup de handicaps, nous avons la conviction que le SNES FSU peut et doit grandir dans notre département. Face à la politique du gouvernement et les réformes portées par Blanquer (la réforme du bac, du lycée et la mise en place de la sélection à l'université), l'intérêt de la profession est de se rassembler avec le SNES FSU. En effet, il n'y a rien à attendre du SGEN, de l'UNSA ou du SNALC acquis aux logiques de l'autonomie, de la sélection, de la concurrence et qui constituent un obstacle à la démocratisation et à l'émancipation de l'école que nous souhaitons.

Adhérer au SNES FSU, c'est résister. Adhérer au SNES FSU, c'est aussi favoriser la mobilisation contre les projets néfastes et créer les rapports de force permettant l'unité des personnels et peut-être, les victoires de demain.

BIENTÔT À MULHOUSE : CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES

Jeudi 22 et Vendredi 23 février 2018

au Centre Sportif Régional Alsace

5 rue des Frères Lumière (1^{er} bâtiment à droite en bas du Campus)

- Accueil le matin à partir de 9 h avec café et viennoiseries.
- Déjeuner le 22 et le 23 au restaurant universitaire à 13 h.
- Dîner en self-service le 22 à 19 h au restaurant du centre sportif
- Hébergement possible sur demande (voir coupon ci-dessous) au Centre Sportif Régional d'Alsace (dans le Campus).

CONDITIONS DE PARTICIPATION ÉLECTIVE : les mandats

- Tous les titulaires et suppléants de la CA académique à jour de leur cotisation syndicale sont mandatés.
- Un délégué par section locale d'établissement (S1) – ou deux pour les sections les plus importantes – à jour de leur cotisation syndicale (le secrétaire ou le trésorier de la section locale, ou tout autre syndiqué peuvent être mandatés). Votre participation au congrès académique est vivement souhaitée, vous pourrez y défendre vos points de vue.
- **AUTORISATION D'ABSENCE DE DROIT POUR TOUS LES SYNDIQUES DU SNES.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION GÉNÉRALE : adhérents du SNES

Le congrès académique du SNES est ouvert à tous les syndiqués du SNES, même s'ils ne disposent pas de mandat. Pour y assister, remplissez le coupon ci-dessous. Nous vous enverrons une convocation tenant lieu d'autorisation d'absence (à remettre au chef d'établissement une semaine avant).

CONDITIONS DE PARTICIPATION MATÉRIELLE

- Frais de déplacement remboursés par la section académique.
- Hébergement, déjeuner et dîner à la charge de la section académique.
- Accès :
 - SNCF** : Pour ceux qui souhaitent voyager en train au départ de Strasbourg, nous disposons de billets à tarif réduit : veuillez prendre contact avec nous pour vous les procurer.
 - Accès tram** : depuis la Gare : ligne 1 direction "Chataignier", sortir à "Porte Jeune", puis ligne 2 direction "Coteaux", arrêt "Université"

➔ **Afin de faciliter l'organisation, veuillez remplir le coupon suivant et le faire parvenir au S3 avant le 1^{er} février 2018 dernier délai** au 13A boulevard Wilson, 67000 STRASBOURG ou par courriel : s3str@snes.edu

✂-----

CONGRES ACADÉMIQUES DU SNES - 22 et 23 février 2018 à Mulhouse

Nom, prénom : Fonction :

Tél. : Tél. port. : Email :

Adresse privée :

Établissement scolaire :

Participerai au congrès académique du SNES jeudi 22 février * vendredi 23 février *

Participerai au déjeuner (13 h) du jeudi 22/02 * dîner (19 h) du jeudi 22/02 *

déjeuner (13 h) du vendredi 23/02 *

Souhaite être hébergé(e) le jeudi soir *

* Si oui, cochez la case correspondante d'une croix